

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3059

13 décembre 2011

### SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l. ....	146790	Lux-Confort S.A. ....	146817
Azul Holding S.C.A. ....	146810	Luxfaq Holding S.A. ....	146817
Carlson Fund Management Company S.A. .....	146832	Lux-Ibea S.à r.l. ....	146817
CEREP Investment I S.à r.l. ....	146798	LuxStrategy S.A. ....	146825
ColMolitor (Lux) S.à r.l. ....	146804	Lux Water S.A. ....	146816
DB Athena S.à r.l. ....	146794	LX1 S.à r.l. ....	146818
DNB Asset Management S.A. ....	146832	Mada Invest S.A. ....	146819
Draycott S.A. ....	146818	Magi Investissements S.A. ....	146793
Farmland Co S.A. ....	146786	Marbrerie Tom Gelhausen S.à r.l. ....	146825
Fibocycles S.A. ....	146812	Marchi Giovanni S.A. ....	146829
First State European Diversified Infra- structure S.à r.l. ....	146820	Mars & Venus S.à.r.l. ....	146831
Fortrust Global ....	146811	MB Consulting S.à r.l. ....	146825
Globalance ....	146816	Meigerhorn II Delémont S.à r.l. ....	146819
Harvest I S.à r.l. ....	146806	Meigerhorn II Morges S. à r.l. ....	146831
Julius Baer Multiselect I ....	146829	Meigerhorn II Properties S.à r.l. ....	146819
KCTG Foreign Holdings S.à r.l. ....	146820	Meigerhorn II Schattdorf S.à r.l. ....	146831
Klapakong ....	146804	Mendoras S.A. ....	146832
LDV Capital S.à r.l. ....	146794	Michel Logistic S.A. ....	146830
LDV Capital S.à r.l. ....	146798	MILI S.à r.l. ....	146832
Le Hameau ....	146798	MIL S.A. ....	146832
Lenta Luxembourg S.à r.l. ....	146822	Muellux Holding Company II S.à r.l. ....	146819
Lion Property ....	146803	Muellux Holding Company I S.à r.l. ....	146819
Logiconsult SA ....	146806	Mutoh North Europe S.A. ....	146824
LSH CO ....	146810	New Europe S.A. ....	146786
LSH CO ....	146810	Odyssey Opportunities 17 S.à r.l. ....	146830
LSH CO ....	146810	Opera Masters SCA SICAR ....	146818
LSH II CO ....	146811	Partners Group Alternative Strategies ..	146806
LSH II CO ....	146811	Patron Tengger S.à r.l. ....	146798
LSH II CO ....	146811	Rubia Investments S.A. ....	146818
LTI (be) S.à r.l. ....	146816	Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l. .....	146831
Lux Brooker S.A. ....	146816	Square Holdings S.à.r.l. ....	146830
		ZapHolding International S.A. ....	146786

**Farmland Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 49.470.

—  
*Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 07. Oktober 2011*

*- Verwaltungsrat:*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Michael SCHWARZ, wohnhaft in Orsinistraße 2, D-81927 München, Herrn Ronald WEBER, berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg und Herrn Romain BONTEMPS, berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg werden bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung welche im Jahr 2016 stattfinden wird verlängert.

*- Prüfungskommissar:*

PKF Abax Audit, Société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 142.867, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg  
Das Mandat endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung welche im Jahr 2016 stattfinden wird.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Oktober 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011151876/19.

(110176572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**New Europe S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 148.969.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Madame LERBS Kahrien)

Dénonce le siège social de

La société NEW EUROPE S.A.

66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148 969

Avec date d'effet le 28 février 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

P/o Mme LERBS Kahrien

M. Cornet Jean

Référence de publication: 2011152061/21.

(110176440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**ZapHolding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 162.278.

In the year two thousand eleven, on the 28<sup>th</sup> of October.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ZapHolding S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on July 19<sup>th</sup>, 2011 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2307 of September 28<sup>th</sup>, 2011, and modified on October 19<sup>th</sup>, 2011 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed not yet published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereafter the "Company"), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 162.278.

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders have been duly convened.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 10,- EUR so as to raise it from its current amount of 31.010,- Eur to the amount of 31.020,- EUR by issuance of 10 new shares equivalently distributed in each class of shares with a nominal value of 1,- EUR per share and a total share premium of 499.990,-Eur, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash;

2. Waiver by the shareholders of the Company of their preferential right of subscription related to the increase in share capital;

3. Subscription by ZapFunding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg) of the 10 new shares of the Company and payment by a contribution in cash;

4. Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

5. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

#### *First resolution*

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 10,- EUR so as to raise it from its current amount of 31.010,- EUR to the amount of 31.020,- EUR by issuance of 10 new shares equivalently distributed in each class of shares with a nominal value of 1,- EUR per share and a total share premium of 499.990,- EUR, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash.

#### *Second resolution*

The General Meeting acknowledged and accepted the waiver by the other shareholders of the Company than ZapFunding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), of their preferential right of subscription related to the increase in share capital of the Company.

#### *Third resolution*

The 10 new shares of the Company with a nominal value of 1Eur per share and a total share premium of 499.990,-Eur have been subscribed and entirely paid up by ZapFunding S.à r.l., prenamed by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 500.000,-Eur is as of now available to the Company.

Said bank certificate will remain attached to the present deed.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The share capital of the Company is set at 31.020,- EUR, represented by 31.020 shares with a nominal value of 1,- EUR per share and such rights and obligations as set out in the Articles, entirely paid in, and divided into 10 classes of shares as follows:

- 3.102 class A shares (“Class A Shares”);
- 3.102 class B shares (“Class B Shares”);

- 3.102 class C shares (“Class C Shares”);
- 3.102 class D shares (“Class D Shares”);
- 3.102 class E shares (“Class E Shares”);
- 3.102 class F shares (“Class F Shares”);
- 3.102 class G shares (“Class G Shares”);
- 3.102 class H shares (“Class H Shares”);
- 3.102 class I shares (“Class I Shares”);
- 3.102 class J shares (“Class J Shares”).”

#### *Fifth resolution*

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles Duro prenamed, in his capacity as member of the board of directors of the Company, to proceed individually in the name of the shareholders and on behalf of the Company with the inscriptions or formalities necessary or deemed useful in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2.100.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

#### **French version:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ZapHolding S.A.», une société anonyme ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 19 juillet 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2307 du 28 septembre 2011, et modifié le 19 octobre 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.278.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 10,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.010,- EUR au montant 31.020,- EUR par l'émission de 10 nouvelles actions

également réparties dans chaque classe d'actions d'une valeur nominale de 1,- EUR par action et d'une prime d'émission totale de 499.990,- EUR, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire;

2. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital;

3. Souscription par ZapFunding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) des 10 nouvelles actions de la Société et libération par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

5. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 10,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.010,- EUR au montant 31.020,- EUR par l'émission de 10 nouvelles actions également réparties dans chaque classe d'actions d'une valeur nominale de 1,- EUR par action et d'une prime d'émission totale de 499.990,- EUR, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a pris acte et accepté la renonciation des actionnaires de la Société autres que ZapFunding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

Les 10 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1,- EUR par action et d'une prime d'émission totale de 499.990,- EUR ont été souscrites et entièrement libérées par ZapFunding S.à r.l. prénommée par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 500.000,- EUR est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat restera attaché au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.020, EUR, représenté par 31.020 actions, ayant une valeur nominale de 1,- EUR chacune et les droits et obligations prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en 10 classes d'actions, de la manière suivante:

- 3.102 actions de la classe A («Actions de Classe A»);
- 3.102 actions de la classe B («Actions de Classe B»);
- 3.102 actions de la classe C («Actions de Classe C»);
- 3.102 actions de la classe D («Actions de Classe D»);
- 3.102 actions de la classe E («Actions de Classe E»);
- 3.102 actions de la classe F («Actions de Classe F»);
- 3.102 actions de la classe G («Actions de Classe G»);
- 3.102 actions de la classe H («Actions de Classe H»);
- 3.102 actions de la classe I («Actions de Classe I»);
- 3.102 actions de la classe J («Actions de Classe J»);»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Maître Charles Duro prénommé, en sa qualité de membre du conseil d'administration de la Société, de procéder individuellement au nom des actionnaires et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à EUR 2.100.-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14525. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150196/186.

(110174242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and eleven, on the third of October.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redangesur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") asoociété à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 16 of September 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To create a new class of shares referred to as the class X shares (the "X Shares").
2. To increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty million seven hundred and seventy thousand Euro (EUR 20,770,000.-) up to twenty million seven hundred and eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 20,782,500.-) by the issue of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) X Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New X Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New X Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.
3. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.
4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting decides to create a new class of shares referred to as the class X shares (the "X Shares").

### Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty million seven hundred and seventy thousand Euro (EUR 20,770,000.-) up to twenty million seven hundred and eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 20,782,500.-) by the issue of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) X Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New X Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New X Shares have been subscribed in cash by "Advent Heart (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 September 2011, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

### Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

**Art. 6.1.** The Company's share capital is set at twenty million seven hundred and eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 20,782,500.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) S Shares (the "S Shares"), four million (4,000,000) T Shares (the "T Shares"), three million and five hundred thousand (3,500,000) U Shares (the "U Shares"), three million and five hundred thousand (3,500,000) V Shares (the "V Shares"), four million and five hundred thousand (4,500,000) W Shares (the "W Shares") and one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class X shares (the "X Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares and the X Shares are together referred to as to the "Shares".

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet

2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 16 septembre 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt millions sept cent soixante-dix mille Euros (EUR 20.770.000,-) jusqu'à vingt millions sept cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 20.782.500,-) par l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie X ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie X») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

3. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»).

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt millions sept cent soixante-dix mille Euros (EUR 20.770.000,-) jusqu'à vingt millions sept cent quatre vingt deux mille cinq cents Euros (EUR 20.782.500,-) par l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie X ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie X») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie X sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent Heart (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 septembre 2011, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt millions sept cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 20.782.500,-) divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de



Catégorie B»), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), (xi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) Parts Sociales de Catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de Catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), quatre millions (4.000.000) parts sociales de Catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de Catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de Catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales de Catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W») et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de Catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W et les Parts Sociales de Catégorie X sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13242. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011149706/196.

(110174533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

#### **Magi Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.339.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGI INVESTISSEMENTS S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011151332/12.

(110175863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**LDV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.645.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151300/9.

(110175833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**DB Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.526.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight October.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DB Athena, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 3 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 939 of 12 May 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.526 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 12.30 p.m. by Me Marc LOESCH, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Me Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Natalia SAUSZYN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To reduce the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) per share to one Euro (EUR 1.-) per share and to requalify the existing one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into twenty-five thousand (25,000) shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-seven thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 47,265.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to seventy-two thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 72,265.-).

3 To issue forty-seven thousand two hundred sixty-five (47,265) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for the new shares, by Deutsche Bank Luxembourg S.A. and to accept full payment in cash for these new shares.

5 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of fortyone thousand two hundred sixty-five euro (EUR 41,265.-) so as to reduce it from its current amount of seventy-two thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 72,265.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by absorption of losses in the amount of forty-one thousand two hundred sixty-five euro (EUR 41,265.-) and by the cancellation of forty-one thousand two hundred sixtyfive (41,265) shares.

6 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

7 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole issued capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

- (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.  
(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting further resolved to requalify the existing one thousand shares (1,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, such shares remaining allocated to the current sole shareholder of the Company.

*Second resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-seven thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 47,265.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to seventy-two thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 72,265.-).

*Third resolution*

The general meeting resolved to issue forty-seven thousand two hundred sixty-five (47,265) new shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Deutsche Bank Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9.164, represented by Me Marc LOESH, prenamed by virtue of a proxy given on 26 October 2011, in Luxembourg which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Deutsche Bank Luxembourg S.A. declared to subscribe for the forty-seven thousand two hundred sixty-five (47,265) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of forty-seven thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 47,265.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fourth Resolution*

The general meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the forty-seven thousand two hundred sixty-five (47,265) new shares to Deutsche Bank Luxembourg S.A.

*Fifth Resolution*

The general meeting resolved to reduce, with immediate effect, the issued capital of the Company by an amount of forty-one thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 41,265.-) so as to reduce it from its current amount of seventy-two thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 72,265.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by way of absorption of the existing losses of the Company representing an aggregate amount of forty-one thousand two hundred sixty-five Euro (EUR 41,265.-) and by the cancellation of forty-one thousand two hundred sixty-five (41,265) shares.

*Sixth Resolution*

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **5.1.** The issued capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (EUR 31,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 12.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DB Athena, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 939 du 12 mai 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.526 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Me Marc LOESCH, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Me Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Natalia SAUSZYN, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant d'un euro (EUR 1,-) chacune et requalification des mille (1.000) actions existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en vingt-cinq mille (25.000) actions, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante-sept mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 47.265,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à soixante-douze mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 72.265,-).

3 Emission de quarante-sept mille deux cent soixante-cinq (47.265) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions, par Deutsche Bank Luxembourg S.A. et acceptation d'un paiement intégral en espèces pour ces nouvelles actions.

5 Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 41.265,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-douze mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 72.265,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par absorption des pertes d'un montant de quarante et un mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 41.265,-) et par annulation de quarante et un mille deux cent soixante-cinq (41.265) actions.

6 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

7 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire la valeur nominale des actions du montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'assemblée générale des actionnaires a, par ailleurs, décidé de requalifier les mille (1.000) actions existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en vingt-cinq mille (25.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions restant allouées à l'actionnaire unique actuel de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-sept mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 47.265,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à soixante-douze mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 72.265,-).

### Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quarante-sept mille deux cent soixante-cinq (47.265) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

### Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Deutsche Bank Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.164, représentée par Me Marc Loesch, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2011, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Deutsche Bank Luxembourg S.A. a déclaré souscrire quarante-sept mille deux cent soixante-cinq (47.265) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de payer intégralement en espèces pour ces nouvelles actions.

Le montant de quarante-sept mille deux cent soixante-cinq (47.265) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et le paiement et d'allouer les quarante-sept mille deux cent soixante-cinq (47.265) actions nouvelles à Deutsche Bank Luxembourg S.A.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire, avec effet immédiat, le capital social de la Société d'un montant de quarante et un mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 41.265,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-douze mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 72.265,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par absorption des pertes existantes de la Société d'un montant de quarante et un mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 41.265,-) et par remboursement des quarante-et-un mille deux cent soixante-cinq (41,265) actions.

### Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (désignées ci-après comme les «Actions»). Les détenteurs des actions sont désignés ci-après comme les «Actionnaires»."

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Loesch, R. Bonneau, N. Sauszyn, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 novembre 2011. Relation: RED/2011/2300. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149811/198.

(110174474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**CEREP Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.153.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 septembre 2011 que:

- CEREP II S.à r.l., associé de la Société a transféré toutes les cent quatre vingt quinze (195) parts sociales détenue dans la Société à CEREP Investment Freeport S.à r.l., une société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.156 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- CEREP II F Co-Invest S.à r.l., associé de la Société a transféré toutes les cinquante cinq (55) parts sociales détenue dans la Société à CEREP Investment Freeport S.à r.l., une société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.156 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151786/18.

(110176517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**LDV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.645.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151301/9.

(110175834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Le Hameau, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.163.

—  
Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151302/9.

(110175742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Patron Tengger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.333.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.328, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on October 18<sup>th</sup>, 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Tengger S.à r.l." (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such

meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to December 31<sup>st</sup>, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments III S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31<sup>st</sup>, 2012.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:



- Mr Robert BRIMEYER, director, born in Luxembourg on May 3<sup>rd</sup>, 1972, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine SCHMIT, director, born in Messancy (Belgium) on November 12<sup>th</sup>, 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.328, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Tengger S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.-GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (1.-GBP) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments III S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.-GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert BRIMEYER, gérant, né à Luxembourg le 3 mai 1972, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Madame Géraldine SCHMIT, gérant de Sociétés, né à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2011. LAC/2011/47209. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149407/278.

(110173758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

---

#### **Lion Property, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.255.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2011151306/11.

(110176335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**ColMolitor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.451.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 15 avril 2011, que:

Sisters Soparfi S.A., une Société Anonyme, constituée sous la loi du Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.387, dont le siège social est situé au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, a cédé à:

Cz2 Spa S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, constituée sous la loi du Grand-duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg,

Cinq cent quatre (504) parts sociales de la Société ColMolitor (Lux) S.à r.l.

Suite à ce transfert, la répartition des parts sociales composant le capital social s'établit comme suit:

Cz2 Spa S.à r.l. . . . . . 504 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*P/o Colony Luxembourg S.à r.l.*

*Gérant*

*Véronique Réveilliez*

*Mandataire habilité*

Référence de publication: 2011153005/25.

(110177989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Klapakong, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 19.396.

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Klapakong», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 19.396, constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 mai 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 188 du 5 août 1982, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2394 du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe DUCATE, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider vala-

blement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 951.900, (neuf cent cinquante et un mille neuf cents euros) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 1.002.000,- (un million deux mille euros) à EUR 50.100,- (cinquante mille cent euros) par annulation de 19.038 (dix-neuf mille trente-huit) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros), détenues par la Société elle-même.

2. Modification de l'article 3 afférent.

3. Dissolution anticipée de la société.

4. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 951.900,-(neuf cent cinquante et un mille neuf cents euros) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 1.002.000,- (un million deux mille euros) à EUR 50.100,- (cinquante mille cent euros) par annulation de 19.038 (dix-neuf mille trente-huit) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros), détenues par la Société elle-même, de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 50.100,- (cinquante mille cent euros) représenté par 1.002 (mille deux) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de EUR 50, (cinquante euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. ROB, R. PIVA, P. DUCATE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45312. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur pd (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151289/77.

(110175912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Logiconsult SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3285 Bettembourg, 22, rue Willmar.  
R.C.S. Luxembourg B 82.165.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151308/10.

(110176264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Partners Group Alternative Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 119.065.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., 28 octobre 2011, LAC/2011/48189.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'Investissement à Capital Variable «Partners Group Alternative Strategies», ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1862 du 4 octobre 2006.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1645 du 13 août 2010.

Les livres et documents de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152117/21.

(110177126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.873.

In the year two thousand eleven, on the fourth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

being the holder of two hundred ninety-four thousand five hundred thirty-four (294,534) shares of the Company;

here represented by Mr. Fabio DE TOMMASI, Avvocato, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 26 October 2011;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

being the holder of thirty-six thousand one hundred forty-two (36,142) shares of the Company; and

here represented by Mr. Fabio DE TOMMASI, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on 26 October 2011;

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

being the holder of three hundred ninety-three thousand three hundred and seven (393,307) shares of the Company, here represented by Mr. Fabio DE TOMMASI, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on 26 October 2011.

Said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Harvest I S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159873 incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 17 June 2011, number 1322. The articles were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, as per today, previous number of his repertory.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) in order to increase it from its current amount of seven hundred twenty-three thousand nine hundred eighty-three euro (EUR 723,983.-) up to a new amount of seven hundred sixty-one thousand four hundred eighty-three euro (EUR 761,483.-) through the issuance of thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, through the conversion of thirty-seven thousand five hundred (37,500) convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1.-) each, issued by the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at seven hundred sixty-one thousand four hundred eighty-three euro (EUR 761,483.-), consisting of seven hundred sixty-one thousand four hundred eighty-three (761,483) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

3. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) in order to increase it from its current amount of seven hundred twenty-three thousand nine hundred eighty-three euro (EUR 723,983.-) up to a new amount of seven hundred sixty-one thousand four hundred eighty-three euro (EUR 761,483.-) through the issuance of thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, through the conversion of:

- fifteen thousand two hundred fifty-six (15,256) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., aforementioned, into fifteen thousand two hundred fifty-six (15,256) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

- one thousand eight hundred seventy-two (1,872) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, into one thousand eight hundred seventy-two (1,872) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each; and

- twenty thousand three hundred seventy-two (20,372) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, into twenty thousand three hundred seventy-two (20,372) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each,

in accordance with the resolutions adopted by the Company’s board of managers on 26 October 2011.

The thirty-seven thousand five hundred (37,500) new shares of the Company have been subscribed as follows:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P. aforementioned, has subscribed for fifteen thousand two hundred fifty-six (15,256) new shares of the Company;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, has subscribed for one thousand eight hundred seventy-two (1,872) new shares of the Company; and

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, has subscribed for twenty thousand three hundred seventy-two (20,372) new shares of the Company, together being referred to as the “Shares”.

All the Shares so subscribed have been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

#### *Second resolution*

As a consequence of the adoption of the first resolution above, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall therefore read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at seven hundred sixty-one thousand four hundred eighty-three euro (EUR 761,483.-), consisting of seven hundred sixty-one thousand four hundred eighty-three (761,483) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-27329 (“Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P.”),

détentriche de deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-quatre (294.534) parts sociales de la Société,

dûment représentée par Monsieur Fabio DE TOMMASI, Avvocato, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 octobre 2011;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-30723 (“Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P.”),

détentriche de trente-six mille cent quarante-deux (36.142) parts sociales de la Société,

dûment représentée par Monsieur Fabio DE TOMMASI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 octobre 2011;

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-29607 (“Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P.”),

détentriche de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent sept (393.307) parts sociales de la Société,

dûment représentée par Monsieur Fabio DE TOMMASI, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé le 26 octobre 2011;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Harvest I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.873, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322 en date du 17 juin 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour, numéro précédent de son répertoire.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute exigence de convocation, peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 723.983,-) à sept



cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 761.483,-) par l'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de trente-sept mille cinq cents (37.500) obligations convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacun, émises par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** La Société a un capital social de sept cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 761.483,-) représenté par sept cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois (761.483) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.”

3. Divers.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 723.983,-) à sept cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 761.483,-) par l'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par la conversion de:

- quinze mille deux cent cinquante-six (15.256) obligations convertibles (convertible preferred equity certificates), émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui sont actuellement détenues par Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, en quinze mille deux cent cinquante-six (15.256) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- mille huit cent soixante-douze (1.872) obligations convertibles (convertible preferred equity certificates), émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui sont actuellement détenues par Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, en mille huit cent soixante-douze (1.872) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune; et

- vingt mille trois cent soixante-douze (20.372) obligations convertibles (convertible preferred equity certificates), émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui sont actuellement détenues par Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, en vingt mille trois cent soixante-douze (20.372) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

conformément aux résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 26 octobre 2011.

Les trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales nouvellement émises par la Société ont été souscrites comme suit:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, a souscrit à quinze mille deux cent cinquante-six (15.256) parts sociales nouvellement émises par la Société;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, a souscrit à mille huit cent soixante-douze (1.872) parts sociales nouvellement émises par la Société; et;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, a souscrit à vingt mille trois cent soixante-douze (20.372) parts sociales nouvellement émises par la Société.

Toutes les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement libérées. Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport ont été apportées au notaire instrumentant.

L'apport total de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** La Société a un capital social de sept cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 761.483,-) représenté par sept cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois (761.483) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.”

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg et date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Après lecture faite des présentes au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, cette personne a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DE TOMMASI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2011 LAC/2011/49240. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154438/197.

(110180145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

---

**LSH CO, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.026.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011151310/10.

(110175647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**LSH CO, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.026.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011151311/10.

(110175649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**LSH CO, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.026.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011151312/10.

(110175651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Azul Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.319.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 3 novembre 2011:*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 3 novembre 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Mr Sam Block III en tant que commissaire aux comptes avec effet au 28 avril 2011,

- que l'assemblée a accepté la démission en tant que commissaire aux comptes avec effet le 3 novembre 2011 de:

\* Véronique Cochais-Widmer, de nationalité Française, né le 11/12/1962 à Courbevoie, avec adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, 75116, Paris, France,

\* David B. Pearson, de nationalité américaine, né le 13 décembre 1968 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique.

- que l'assemblée a accepté le renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de Deloitte SA avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 3 novembre 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Novembre 2011.

Azul Holding S.C.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011154043/24.

(110178515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**LSH II CO, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.024.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011151313/10.

(110175646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**LSH II CO, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.024.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011151314/10.

(110175648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**LSH II CO, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.024.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011151315/10.

(110175650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Fortrust Global, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.196.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société en date du 03 novembre 2011, que l'assemblée a pris note de la démission de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Farhad RAHIMOV, dirigeant de société, né le 19 août 1979 à Bakou en Azerbaïdjan, demeurant au 121, rue Grande, F-77300 Fontainebleau (France). L'assemblée a décidé de réduire le nombre d'administrateurs de 8 (huit) à 7 (sept).

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, en date du 03 novembre 2011 que le conseil d'administration a nommé aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Seymour AHMADOV, dirigeant de société, né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 15, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg. Monsieur Seymour AHMADOV aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015. Luxembourg, le 03 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011154048/24.

(110178709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

### **Fibocycles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 164.418.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur FIFI Jacques André Jean Maurice, employé privé, né à Arlon le 18 janvier 1966, divorcé non remarié, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, Rue Chantaine, 4.

2) Monsieur BORCEUX Thierry Roger, employé privé, né à Arlon le 27 août 1966, divorcé non remarié, domicilié à B-6791 Guerlange (Athus), Rue Saint-Martin, 5,

ici représenté par Monsieur Jacques FIFI préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 3 octobre 2011, procuration qui restera ci-annexée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils désirent constituer entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «FIBOCYCLES S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

a) la prise de participation, sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèces;

b) la possession, l'administration, la gestion et le développement de son portefeuille;

c) l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique;

d) la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle;

e) toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant un objet social identique, similaire ou connexe au sien, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société aura également pour objet la consultance, le conseil et le support dans l'ensemble des domaines lié à la vie de l'entreprise (finances, IT, mise en place,...) pour des clients liés ou pas à la marque Fibocycles.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euro (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions seront nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire. Elles resteront néanmoins nominatives tant que la législation l'imposera.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions ainsi que le ou les héritiers d'un actionnaire décédé qui désirent céder tout ou partie de ses actions, devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Les règles ci-dessus édictées ne s'appliquent pas en cas de transfert d'actions à des sociétés dans lesquelles un actionnaire détient directement ou indirectement plus de 50% ou à des sociétés qui, directement ou indirectement, contrôlent plus de 50% de l'actionnariat de l'actionnaire vendeur, dans ce cas, une telle société devra en retour se soumettre aux mêmes règles de transfert et aux mêmes restrictions, et, le cessionnaire devra transférer de nouveau les actions au cédant si le cédant ne remplit plus les conditions stipulées au premier paragraphe de cette phrase.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

## Titre III. Administration

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de

plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou;
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou;
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou;
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 9.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales en la matière.

**Art. 11.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 12 des présents statuts.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué de la société est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 13.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mars.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

## Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 16.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 17.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions Générales

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

### *Dispositions transitoires*

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en mars 2013.

Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 septembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

- 1) Monsieur Jacques FIFI prénommé: à concurrence de quinze mille cinq cents euros (15.500.-EUR), soit 155 actions
- 2) Monsieur Thierry BORCEUX prénommé: à concurrence de quinze mille cinq cents euros (15.500.- EUR) soit 155 actions

Total: trois cent dix actions: 310 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence d'un quart au moins par des versements en espèces, de sorte que la somme sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur FIFI Jacques, prénommé
  - b) Monsieur BORCEUX Thierry, prénommé
  - c) Madame FIFI Bérengère, employée privée, née à Arlon le 24 avril 1967, domiciliée à B-6791 Guerlange (Athus), Rue Saint-Martin, 5.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Devaux & Associés, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2168 Luxembourg, Rue de Muhlenbach, 121, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 092 355.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en mars 2017.
5. Sont nommés administrateurs-délégués de la société:

- a) Monsieur FIFI, prénommé
- b) Monsieur BORCEUX, prénommé

Dans le cadre de la gestion journalière de la société, celle-ci sera valablement engagée par la signature individuelle de n'importe quel administrateur-délégué. Le mandat des administrateurs-délégués expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en mars 2017.

6. Le siège social est fixé à L-2168 Luxembourg, Rue de Muhlenbach, 121.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. FIFI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48082. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151194/227.

(110176360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**LTI (be) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.679.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151316/10.

(110176344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Lux Brooker S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 105.938.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 25.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151318/11.

(110175956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Lux Water S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011151319/11.

(110176043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Globalance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 158.378.

Suite à la démission de Monsieur Germain Trichies du conseil d'administration de la société susmentionnée avec effet au 28 octobre 2011, le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2012:



- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) SA

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011151908/22.

(110176715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Lux-Confort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.873.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011151320/15.

(110176022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Lux-Ibea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.717.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151321/10.

(110175762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Luxfaq Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.826.

---

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151322/11.

(110175997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Draycott S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.234.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire  
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 octobre 2011*

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

DRAYCOTT S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2011151819/18.

(110177049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 115.895.

En date du 31 juillet 2009, BDO Compagnie Fiduciaire avec siège social au 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg n'est plus réviseur d'entreprises agréé, de la Société

En date du 31 juillet 2009, BDO Audit, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est réviseur d'entreprise agréé, de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151378/14.

(110176177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**LX1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5314 Contern, 13, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151323/9.

(110175967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Rubia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 70.778.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 10 août 2011 à 11H00*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs en fonction et arrivant à échéance lors de cette Assemblée, soit:

- FLORANGE Marie Immacolata
- STEFFEN Jeremy
- ROKOSUIEVA Galina

Leurs mandats sont reconduits pour une durée d'un an et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'An 2012 statuant sur les comptes 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire en fonction et arrivant à échéance lors de cette Assemblée soit:

- La Société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L.

Son mandat est reconduit pour une période d'un an et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'An 2012 statuant sur les comptes 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUBIA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011152331/27.

(110176804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Mada Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 74.811.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151324/9.

(110176095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Meighorn II Delémont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.098.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151327/9.

(110175831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Meighorn II Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.128.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151328/9.

(110175837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Muellux Holding Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.971.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151329/10.

(110175741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Muellux Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.969.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151330/10.

(110175744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**First State European Diversified Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 35.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.314.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolution circulaire en date du 5 octobre 2011:

- d'accepter la démission de Monsieur Gregory Cooper et de Monsieur Gregg Johnston en tant que gérants de la Société, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF de leurs remplaçants (obtenue le 18 octobre 2011);

- de nommer Monsieur Gary Nigel Withers, né le 26 octobre 1962 à Cheltenham, Royaume-Uni, ayant pour adresse Partridge Lane, Wadhurst, TN5 6LA, Royaume-Uni et Monsieur Mark David Steinberg, né le 17 juillet 1964 à Johannesburg, Australie, ayant pour adresse 67 Beach street, Coogee, NSW 2034, Australie à la fonction de gérant de la Société pour une durée illimitée, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF (obtenue le 18 octobre 2011).

Dès lors et à partir du 18 octobre 2011, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Robert Hoffmann, ayant son domicile sis 95A, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg;
- Monsieur Arnaud Dubois, ayant son domicile sis 27, rue Lefèvre, L-1952 Luxembourg;
- Monsieur Gary Nigel Withers, ayant son domicile sis Partridge Lane, Wadhurst, TN5 6LA, Royaume-Uni;
- Monsieur Mark David Steinberg, ayant son domicile sis 67 Beach street, Coogee, NSW 2034, Australie.

*Pour First State European Diversified Infrastructure S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011153072/25.

(110178025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**KCTG Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.994.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the seventh of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Koch CT Europe Investments, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at 50, Cedar Avenue, BER – HM11 Hamilton, Bermuda and registered with the Register of Companies of Bermuda under number 40547,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 28, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "KCTG Foreign Holdings S.à r.l." (the Company), having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131994, established by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2414, of October 25, 2007, and whose bylaws have not been amended since.

- The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.
- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.
- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.
- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.
- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.
- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.
- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Koch CT Europe Investments, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social au 50, Cedar Avenue, BER – HM11 Hamilton, Bermuda et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 40547,

ici représenté par M. Olivier de La Guéronnière, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «KCTG Foreign Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131994, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2414, du 25 octobre 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

- Le comparant est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

- Le comparant, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15088. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154488/103.

(110180043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

### **Lenta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.411.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

Lenta LLC, a limited liability company registered by the Russian Inspection of the Ministry of Taxes and Levies of the Primorsky District of Saint Petersburg, Principal State Registration Number 1037832048605, State Registration Certificate of 4 November 2003 having its registered office at 112, Savushkina Street, 197374, Saint Petersburg, Russia (the "Sole Shareholder") duly represented by Me Toinon Hoss, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 September 2011,

being the sole shareholder and holding all the one million eight hundred and four thousand three hundred seventy-five (1,804,375) shares in issue in "Lenta Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 160411, incorporated on 14 March 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1623 of 20<sup>th</sup> July 2011.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 7 July 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2045 of 2<sup>nd</sup> September 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the one million eight hundred and four thousand three hundred seventy-five (1,804,375) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.

(B) The item on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to five million United States Dollars (USD 5,000,000) by the issue of four hundred ninety-eight million one hundred ninety-five thousand six hundred twenty-five (498,195,625) new shares of the Company for a total issue price of five hundred and fifteen million United States Dollars (USD 515,000,000); subscription to all the shares so issued by the Sole Shareholder and full payment thereof by a contribution in cash;

allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital and the balance to the share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at five million United States Dollars (USD 5,000,000) divided into five hundred million (500,000,000) shares with a par value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Thereafter the following resolutions were passed:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company to five million United States Dollars (USD 5,000,000) by the issue of four hundred ninety-eight million one hundred ninety-five thousand six hundred twenty-five (498,195,625) new shares of the Company for a total issue price of five hundred and fifteen million United States Dollars (USD 515,000,000).

The Sole Shareholder here represented as aforementioned, subscribed to all the shares so issued and paid the subscription price thereof by way of a contribution in cash of an amount of five hundred and fifteen million United States Dollars (USD 515,000,000).

Evidence of the contribution in cash was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital and the balance to the share premium.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Lenta LLC, une société à responsabilité limitée enregistré auprès de la Russian Inspection of the Ministry of Taxes and Levies of the Primorsky District of Saint Petersburg, Principal State Registration numéro 1037832048605, State Registration Certificate du 4 Novembre 2003 ayant son siège social au 112, rue Savushkina, 197374, Saint Petersburg, Russie (l'«Associé Unique») représentée par Me Toinon Hoss, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 septembre 2011,

étant l'associé unique et détenant toutes les un million huit cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1,804,375) parts sociales émises dans «Lenta Luxembourg S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160411, constituée le 14 mars 2011 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1623 du 20 juillet 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 juillet 2011 suivant acte du notaire soussigné, publié dans le Mémorial numéro 2045 du 2 septembre 2011.

(A) L'Associé Unique détient toutes les un million huit cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1,804,375) parts sociales émises de la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour ci-dessous.

(B) Le point sur lequel une décision doit être prise est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société à un montant de cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt cinq (498,195,625) parts sociales de la Société pour un montant total de cinq cent quinze millions de Dollar des Etats-Unis (USD 515,000,000); souscription aux nouvelles parts sociales ainsi émises par l'Associé Unique et paiement complet du

prix d'émission par un apport en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises au capital social de la Société et du solde à la prime d'émission librement distribuable; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé cinq millions de Dollar des Etats-Unis (USD 5.000.000) divisé en cinq millions (5.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

#### *Unique résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à cinq millions de Dollar des Etats-Unis (USD 5.000.000) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt cinq (498.195.625) parts sociales pour un montant total d'émission de cinq cent quinze millions de Dollar des Etats-Unis (USD 515.000.000).

L'Associé Unique ici représenté comme il est dit, a souscrit à toutes les nouvelles parts sociales et a payé le prix de souscription par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent quinze millions de Dollar des Etats-Unis (USD 515.000.000).

Une preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises au capital social de la Société et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 6.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le bureau a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42831. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150645/124.

(110175083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

#### **Mutoh North Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.010.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011151331/11.

(110176306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.



**LuxStrategy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 155.263.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 31 octobre 2011.

L'assemblée décide:

De révoquer l'administrateur avec date d'effet au 31 octobre 2011:

Monsieur Frank Leuschen

De révoquer l'administrateur-délégué avec date d'effet au 31 octobre 2011:

Monsieur Frank Leuschen

De nommer comme nouveau administrateur-délégué avec date d'effet au 31 octobre 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Monsieur Serge Nickels, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg 126, rue Cents, né le 24 juillet 1981 à Luxembourg

De constater, avec effet au 31 octobre 2011 le changement d'adresse des administrateurs:

Monsieur Dirk Fröhlich, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg 126, rue Cents, né le 9 septembre 1973 à Merzig (Allemagne).

Serge Nickels, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg 126, rue Cents, né le 24 juillet 1981 à Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011152610/27.

(110177289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Marbrerie Tom Gelhausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.551.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151335/10.

(110175869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**MB Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1423 Howald, 3A, allée Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 164.391.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Mehmet Ibrahim BEHLIL, Conseiller Economique et Consultant Informatique, né le 29 octobre 1961 à Mersin en Turquie, demeurant au 3A, Allée Drosbach, L-1423 Howald/Luxembourg;

Le comparant a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MB Consulting S.à.r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet le conseil économique et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseiller économique et de consultant informatique.

L'objet de la Société est également de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Monsieur Mehmet Ibrahim BEHLIL prénommée, a souscrit les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (1.100.-€.)

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée

Monsieur Mehmet Ibrahim BEHLIL, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la Société est établi au L-1423 Howald, 3A, Allée Drosbach.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Mehmet Ibrahim BEHLIL, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 octobre 2011. LAC / 2011 / 47661. Reçu 75.-€

Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150683/200.

(110175393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

**Marchi Giovanni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.635.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCHI GIOVANNI S.A.

ROSSI Jacopo / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011151336/12.

(110175864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Julius Baer Multiselect I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.408.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2011 a décidé

I. de ratifier la nomination de

M. Thomas VON BALLMOOS

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hardstrasse 201, CH- 8005 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs avec effet au 20 octobre 2011, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

II. de renouveler les mandats de

M. Hermann BEYTHAN

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hardstrasse 201, CH-8005 ZÜRICH

M. Thomas VAN DITZHUYZEN

SWISS & GLOBAL ASSET MANAGEMENT AG, Hardstrasse 201, CH-8005 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

Il. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Pour Julius Baer Multiselect I*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011153172/32.

(110178027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.481.

*Extrait de l'Assemblée Générale du 3 novembre 2011*

L'assemblée renouvelle pour une durée indéterminée les mandats de gérant de:

- Monsieur Richard Perris, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 111 Strand, WC2R OAG Londres (Royaume-Uni);

- Corporate Finance Consult BVBA, société ayant son siège social au 74C, Brabantdam, B-9000 Gent, inscrite au registre de commerce et de sociétés de Gent (Belgique) sous le numéro 193813;

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011151449/17.

(110176239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Michel Logistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.322.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151341/10.

(110175870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Odyssey Opportunities 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 104.186,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.436.

Par résolutions signées en date du 19 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Harald Charbon, avec adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Luca Gallinelli, avec adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet immédiat

3. Acceptation de la démission de Nadia Dziwinski, avec adresse professionnelle au 18, Rue de Waltzing, L-8478 Eischen, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat

4. Nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

5. Nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

6. Transfert du siège social de la société du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011152075/23.

(110176857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Mars & Venus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7623 Larochette, 3, rue du Pain.

R.C.S. Luxembourg B 108.700.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts du 31 octobre 2011 que:

Monsieur Alexandre CARREIRA DE OLIVEIRA cède 26 (vingt six) parts sociales à Mademoiselle Filomena GOMES TAVARES demeurant à L- 7623 Larochette, 3 rue du Pain.

Pour ordre

Mars & Venus S.à r.l.

3, rue du Pain

L – 7523 Larochette

Référence de publication: 2011151337/15.

(110175704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Meigerhorn II Morges S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.571.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151338/9.

(110175835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Meigerhorn II Schattdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.716.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151339/9.

(110175832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 121.008,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.184.

—  
Par résolutions signées en date du 19 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Harald Charbon, avec adresse professionnelle au 412 F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Luca Gallinelli, avec adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet immédiat

3. Nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

5. Transfert du siège social de la société du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011152179/21.

(110176653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Mendoras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.913.

—  
EXTRAIT

Suite à une décision de l'administrateur unique le siège social de la société a été transféré au no. 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

*L'Administrateur unique*

Référence de publication: 2011151340/13.

(110176107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**MIL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.498.

—  
Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la société du 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151342/12.

(110176182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**MILI S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: CAD 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.845.

—  
Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la société du 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151343/12.

(110176183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**DNB Asset Management S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Carlson Fund Management Company S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 34.518.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011158896/13.

(110184752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

---